



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Chômage Octobre 2012			
	Taux	Chômeurs	
Valais	3.3%	5305	↗
Haut-Valais	1.9%	811	↗
Valais central	4.2%	2550	↗
Bas-Valais	3.3%	1944	↗

8 novembre 2012

Valais : la situation sur le marché du travail en octobre

(IVS).- 5305 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement valaisans (ORP) à la fin octobre, soit 578 de plus qu'à la fin septembre. Le taux de chômage valaisan a augmenté de 0.4 point à 3.3%. La hausse mensuelle enregistrée en octobre est essentiellement liée à des facteurs saisonniers. Elle est similaire à celle enregistrée l'année dernière à la même période.

Le chômage a augmenté en octobre dans les professions dépendant de facteurs saisonniers uniquement, à savoir le tourisme (y compris le commerce dans les stations), la construction (y compris les machinistes et le transport) et l'agriculture. Le Haut-Valais est la région qui a enregistré la plus forte hausse du chômage en octobre ; les professions liées à l'hôtellerie-restauration y représentent près de 75% de l'augmentation du chômage en octobre. La construction, l'agriculture et le tourisme représentent le 84% de la progression du chômage dans le Valais Central. Quant au Bas-Valais, la situation est restée relativement stable et on observe quelques variations dans les professions de l'agriculture et de la construction.

Le chômage devrait augmenter encore ces prochains mois dans la construction en raison de la suspension progressive des chantiers avant l'arrivée de l'hiver.

Note aux rédactions

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter - entre 11h00 et 11h30 - Patrizia Clavien-Remedi, chargée de communication du Service de l'industrie, du commerce et du travail, au 027 606 73 21.



Les chiffres essentiels du chômage valaisan (Octobre 2012)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Oct. 2012	var. mens.	var. ann.	Oct. 2012	var. mens.	var. ann.
Suisse	2.9%	0.1 pt	0.3 pt	125536	5189	10358
Valais	3.3%	0.4 pt	0.4 pt	5305	578	556
Haut-Valais	1.9%	0.6 pt	0.1 pt	811	258	81
Valais Central	4.2%	0.5 pt	0.8 pt	2550	275	440
Bas-Valais	3.3%	0.1 pt	0.1 pt	1944	45	35
RAV Oberwallis	1.9%	0.6 pt	0.1 pt	812	257	81
ORP Sierre	4.4%	0.5 pt	0.8 pt	942	93	152
ORP Sion	4.1%	0.5 pt	0.8 pt	1609	182	292
ORP Martigny	3.0%	0.0 pt	-0.2 pt	1005	4	-63
ORP Monthey-St.-Maurice	3.7%	0.2 pt	0.4 pt	937	41	97

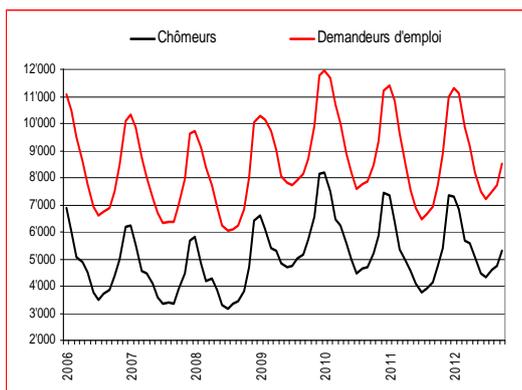
1. Chômage selon les régions (tous les taux sont calculés selon le recensement de la population 2010)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Oct. 2012	var. mens.	var. ann.	Oct. 2012	var. mens.	var. ann.
15-24 ans	3.8%	0.0 pt	0.2 pt	843	10	42
25-49 ans	3.4%	0.5 pt	0.4 pt	3259	415	381
50 ans et plus	2.8%	0.3 pt	0.3 pt	1203	153	133
Femmes	3.8%	0.5 pt	0.2 pt	2743	313	134
Hommes	2.9%	0.3 pt	0.5 pt	2562	265	422
Suisses	2.0%	0.0 pt	0.1 pt	2502	57	163
Etrangers	7.3%	1.4 pt	1.0 pt	2803	521	393

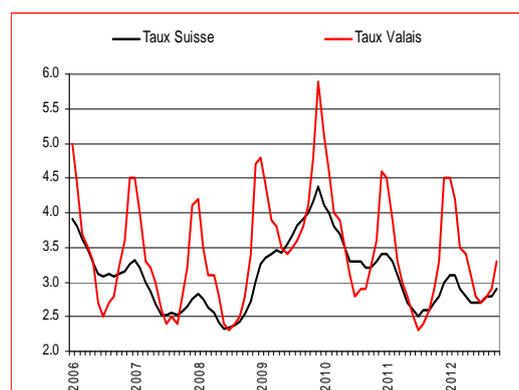
2. Profil des chômeurs (tous les taux sont calculés selon le recensement de la population 2010)

	Oct. 2012	var. mens.	var. ann.
Professions saisonnières			
Construction ¹	526	68	184
Hôtellerie, restauration et nettoyage ²	1578	296	142
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	305	142	-100
Professions non saisonnières			
Industrie ³	507	3	69
Professions commerciales et de la vente	562	36	44
Transports et activités techniques ⁴	385	49	72
Information et communication ⁵	178	7	22
Activités spécialisées, scientifiques et financières ⁶	208	-17	31
Activités de service administratif et de soutien ⁷	536	-5	45
Santé humaine et action sociale ⁸	358	13	69
Professions artistiques	39	-9	6
Autres professions ⁹	123	-5	-28

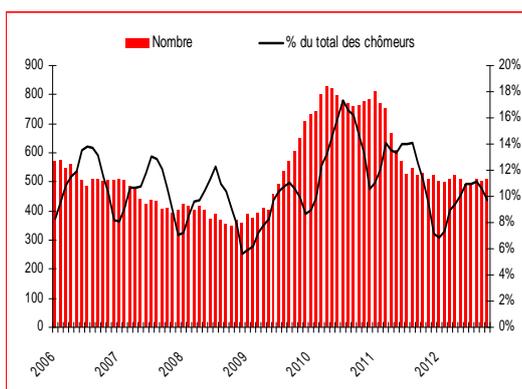
3. Chômage selon les groupes de professions



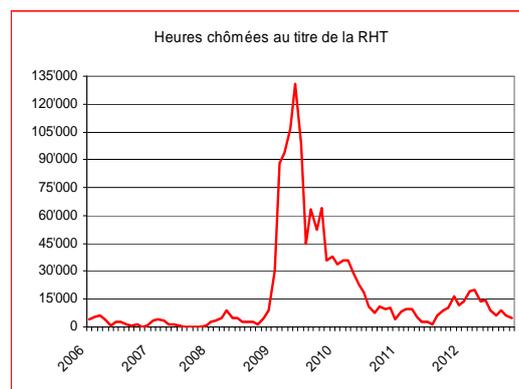
4. Évolution du chômage en Valais



5. Évolution du taux de chômage VS-CH¹⁰



6. Chômeurs de longue durée¹¹



7. Évolution de la RHT¹²

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Le bulletin statistique complet est disponible sur www.vs.ch/sict > Informations > Publications

- 1 **Construction** : construction - machinistes
- 2 **Hôtellerie, restauration et nettoyage** : hôtellerie et restauration et économie domestique – nettoyage, hygiène et soins corporels
- 3 **Industrie** : industrie minière, travail de la pierre, matériaux de construction - production denrées alimentaires, boissons et tabacs - industrie textile et industrie du cuir - travail de la céramique et du verre - usinage de métaux et de la construction de machines - électrotechnique, électronique, horlogerie, véhicule, outil - industrie du bois et du papier - arts graphiques - industrie chimique et matières plastiques - autres professions du façonnage et de la manufacture
- 4 **Transports et activités techniques** : transports et circulation – ingénieurs – techniciens - dessin technique
- 5 **Information et communication** : informatique - publicité, marketing, tourisme, administration fiduciaire- professions des postes et télécommunications - professions des médias et apparentées
- 6 **Activités spécialisées, scientifiques et financières** : professionnels de la banque, employés d'assurance - entrepreneurs, directeurs, fonctionnaires supérieurs - professions judiciaires – sciences sociales, humaines, naturelle, physique, exacte
- 7 **Activités de service administratif et de soutien** : professions commerciales et administratives - professions afférentes au maintien de l'ordre, la sécurité
- 8 **Santé humaine et action sociale** : assistance sociale et spirituelle et éducation - professions de la santé - professions du sport et du divertissement
- 9 **Autres** : professions du secteur tertiaire, si pas ailleurs - activité professionnelle ne peut pas être définie - non spécifié
- 10 **Taux de chômage** : A partir du 1^{er} janvier 2010, le taux de chômage est calculé sur la base de la population active issue du recensement fédéral 2010 de la population suisse et non plus sur celle du recensement fédéral 2000, comme jusqu'à présent. Pour le Valais, la population active est passée de 137'592 personnes à 161'820, soit une augmentation de 24'228 personnes (+17%). Le taux de chômage a donc été réajusté à la baisse.
- 11 **Chômeurs de longue durée** : personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année
- 12 **Réduction de l'horaire de travail (RHT)** : la statistique recense les réductions de l'horaire de travail décompensées et indemnisées par les caisses. Pour des raisons d'ordre pratique liées au versement des indemnités, ces données ne sont disponibles qu'après un délai de deux mois.